

Il était réservé à Philippe Charvet et à Léopold Cerleau de mettre fin à cette situation précaire par un acte de générosité et de désintéressement qui les honore. Us avaient continué des relations avec la jeune marquise, et, tout en respectant les antipathies invincibles de leur ancienne patronne, quand ils virent tout espoir perdu de ce côté, ils crurent devoir intervenir eux-mêmes, pour l'honneur des Terras, auxquels ils devaient en partie leur fortune et leur position. Devenus seuls chefs de cette grande maison, ils proposèrent au marquis de prendre une part dans leurs affaires et dans leurs bénéfices. Une telle proposition était une fortune pour le jeune ménage. L'orgueil de la vieille marquise ne marchandait pas trop en présence de cette dérogation qui allait jeter un Chalendrese dans le négoce. Elle eût été du reste bien susceptible : la première condition posée par ces deux hommes généreux fut que le nom de Chalendrese ne figurerait en aucune sorte dans les opérations du commerce exercé sous la raison sociale : Charvet, Cerleau et C^e. Le Chalendrese se dissimulerait sous la Compagnie. La seconde condition fut que ladite Compagnie ne se mêlerait de rien, si cela lui convenait. Il était donc assez facile de s'entendre : on s'entendit.

L'affaire conclue, Charvet et Cerleau en firent part carrément à M^{me} Terras. Elle n'approuva ni ne blâma leur générosité, mais elle les reçut désormais avec une froideur qui, sans rien changer à leur respectueuse déférence, persista jusqu'à la fin de sa vie.

Elle mourut trois ans après. Elle n'avait pu se décider à tester, heureusement ; et cette grosse fortune, dont elle n'avait pas même employé tous les revenus, tomba enfin dans les mains de son unique héritière naturelle, sa nièce la marquise.

Gaston de Chalendrese quitta les affaires sans y être